

# **LA MADELEINE SUR LOING**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 10 SEPTEMBRE 2021 A 18h30**

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est légalement réuni à salle communale sous la présidence de Monsieur Jean Jacques HYEST, maire.

Membres présents : M HYEST Jean-Jacques, M THILLOU Guy, M LEMARNE Frédéric, Mme POINTEAU Régine, M LELLOUCHE Steve, Mme LENOIR Anne, Mme POUPART Josette, Mme DONELLI Sylviane.

Absents excusés : M SIKOSKI Philippe (pouvoir à Monsieur Jean Jacques HYEST), Mme LEBOEUF Christel.

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire désigne Madame Anne LENOIR comme secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents lors du conseil municipal du 2 juillet 2021 valident et signent son compte-rendu.

### **Ordre du jour** :

1. **Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-Sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres Le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, le Mesnil-Amelot, Montge En Goele, Moussy-Le-Neuf, Oissery, Precy-Sur-Marne, Villevaude et Vinantes.**
2. **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)**
3. **Information du Maire**
4. **Questions et affaires diverses**
5. **Calendrier prévisionnel**

1. **MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY-SUR-MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;**

**Vu la délibération n°2021-07 du comité syndical du 3 mars 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Dampmart ;**

**Vu la délibération n°2021-13 du comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Claye Souilly ;**

**Vu la délibération n°2021-29 du comité syndical du 2 juin 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes ;**

**Vu la délibération n°2021-42 du comité syndical du 6 juillet 2021 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Oissery et Moussy le Neuf ;**

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**D'APPROUVER** l'adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

## **2. MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)**

**L'avis favorable du comité technique n'ayant pas été reçu, ce point ne peut pas être délibéré ce jour par le Conseil municipal et est reporté au 1<sup>er</sup> octobre 2021.**

## **5 INFORMATION DU MAIRE**

- **Monsieur Candide LHOMME**, agent technique, est arrivé le 1<sup>er</sup> septembre 2021, suite au départ en retraite de M Denis PHILIPPEAU.

- **Mise en vente du tracteur et de la batterie :**  
Annonce parue dans l'éclaireur du Gâtinais le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Règlement de vente disponible sur le site internet ou en mairie.

Offres à rendre avant le jeudi 14 /10 /2021 à 12h00.

Commission ouverture des offres à réunir (M HYEST, M LELLOUCHE, M LEMARNE, M SIKOSKI, M THILLOU)

- **Réunion ENS le lundi 27 septembre à 10h00** : L'Accord avait été reçu pour commencer les travaux.
- **Des courriers de remerciements** du comité des fêtes et de la mairie, à l'initiative de Monsieur Philippe SIKOSKI, ont été adressés aux bénévoles du 14 juillet 2021.
- **L'élagage vallée de Nozent** : un devis va être demandé à M Martin de Boulogny. Puis l'élagage sera refacturé aux propriétaires négligents.
- **Le branchement électrique extérieur** va être réalisé par SSE .
- **Aménagement sécuritaire Colombier** : comme il s'agit d'une route départementale la demande a été soumise à l'agence routière départementale et validée par l'ingénieur de l'agence routière départementale. Il y a une possibilité de demande de subvention auprès du département (jusqu'à 20000€ HT). Essai à mettre en place au mois d'Octobre.
- **Comité Municipal des fêtes** : Réunion programmée le 16 septembre à 18h00.

## 6 QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

**Colis de Noël** : commande à préparer, le Pressoir du Gâtinais sera de nouveau consulté.

**Commission communication** : une réunion est à fixer.

**Correspondant défense** : Monsieur Philippe SIKOSKI est désigné.

**Miroir Rue de la République** : La mairie a reçu une demande d'installation

## 7 CALENDRIER PREVISIONNEL

**18 et 19 septembre 2021** : Journées du patrimoine : ouverture de l'église de 14h30 à 18h00.

**vendredi 01/10 à 18h30** : Conseil municipal

**L'ordre du jour n'appelant plus d'observations, la séance est levée à 19h45.**

Le Maire,  
Jean Jacques HYEST

